

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pal-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ABONNEMENTS.
Un mois, 4 fr.
Trois mois, 11 fr.
Par la poste, 15 fr.
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

ALLEMAGNE

On écrit de Berlin, le 25 octobre :
On dit qu'à l'occasion de la fête de la réforme, le magistrat de la ville de Berlin a offert un dîner au roi, ainsi qu'à tous les princes et à toutes les princesses de la famille royale ; le roi aurait accepté cette invitation à condition que le dîner fut simple et sans appareil.

— On lit dans le *Courrier de Franconie* :
La longanimité de l'église est à bout ; elle aussi a ses armes, et le vénérable archevêque de Gnesen et de Posen a besoin d'elle. Martin de Gnesen et de Posen a mis l'archevêque en interdit ! Depuis on n'entend plus le son des cloches, la musique sacrée est muette ; il n'est plus permis de chanter des messes solennelles.

— La confession est permise, mais la communion ne doit plus s'accorder qu'aux mourans. Les enterremens qui se font avec pompe sont défendus, excepté ceux des ecclésiastiques qui se sont conformés à l'interdit.

Tout prêtre qui enfreindrait l'interdit se rend coupable d'un grand crime contre l'autorité de l'église, et le pape seul a le droit de le remettre.

En même temps, l'archevêque a suspendu les chapitres de Posen et de Gnesen.

Des lettres de Berlin adressées à la *Gazette d'Augbourg*, confirment en partie ce qu'avance le *Courrier de Franconie*.

— La *Gazette de Cologne* publie un supplément contenant le compte-rendu de la séance semestrielle des actionnaires de la société rhénane des chemins de fer, laquelle a eu lieu le 29 octobre dernier.

M. Von Ammon a d'abord fait connaître où en sont les travaux du chemin de fer de Cologne à Aix-la-Chapelle. Ce qu'il a dit est conforme à ce qu'en ont déjà rapporté les journaux.

M. Hausemann a donné ensuite les mêmes renseignements que ceux de la *Gazette d'Augbourg* au sujet de l'achat de 4000 actions faite au gouvernement belge. Ce gouvernement a fait les réserves suivantes :

1° Le prix des actions sera payé en 4 termes, le 1^{er} mars 1840, le 1^{er} janvier 1841, le 30 juin 1841 et le 1^{er} janvier 1842, et en outre sous conditions que le gouvernement belge n'aura à faire ces paiements que pour autant que les autres actionnaires auront versé avant la première de ces échéances 60 p. c., avant la seconde 80 p. c., avant la troisième 90 p. c., et avant la quatrième 100 pour cent.

2° Le paiement dépend de la condition que la construction du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à la frontière belge ait lieu avec toute l'activité possible.

3° Les intérêts fixés par les statuts jusqu'au 30 juin 1843, ne seront comptés qu'à dater des échéances des paiements.

Ces conditions sont contraires aux statuts, a dit M. Hausemann, mais MM. Herlast, S. Oppenheim Jr. et J. H. Stein se sont engagés à intervenir. Le gouvernement belge doit soumettre la convention aux chambres législatives, aux termes de la constitution belge ; mais la société peut attendre avec confiance qu'elles y donneront leur adhésion.

Une discussion a eu lieu ensuite sur la vente faite à la Belgique. On a témoigné le regret que le gouvernement prussien n'ait pas plutôt pris les actions ; toutefois on a approuvé cette vente en faisant remarquer qu'en vendant au gouvernement belge, on était sûr d'éviter l'abus de l'agiotage.

— On écrit de Rome, le 24 octobre :

Avant-hier, le duc de Bordeaux est arrivé ici à l'improviste, accompagné du duc de Levis, et il est descendu chez la duchesse de Berry, sa mère. La suite même de la duchesse n'avait rien de cette visite inattendue.

— On écrit de Constantinople, le 16 octobre :

Le 9 l'amiral Roussin a eu son audience de congé du sultan. La décoration du Nichan a été conférée à M. Anselme son secrétaire particulier, à M. Bérard commandant du brick stationné ici, à M. Lejeune directeur des postes, et à M. Caldavene, auteur d'un ouvrage intéressant sur l'Orient.

Les nouvelles de l'Albanie sont défavorables. Les insurgés font des progrès. Plusieurs chefs se sont réunis et ont envoyé des députés à Constantinople pour demander la destitution de Chosrew pacha, qu'ils voudraient voir remplacé par Halil pacha. Le désordre y est parvenu au point que beaucoup de chrétiens ont fui en Grèce et que des caravanes entières de réfugiés arrivent journellement en Thessalie et en Macédoine.

ANGLETERRE. — Londres, 1^{er} novembre.

La reine accompagnée par le prince Albert de Saxe-Cobourg, a fait dans le parc de Windsor, une promenade à cheval. (Globe)
Le prince Ernest est légèrement indisposé.

— Un journal anglais prétend que le beau steamer *British Queen*, qui fait le service entre l'Angleterre et les Etats-Unis, a été acheté par l'empereur de Russie pour la somme de 160,000 livres.

— Le commerce d'exportation du port de Londres est devenu depuis quelques jours très-actif surtout en ce qui concerne les marchandises anglaises. De grandes quantités de marchandises ont été consignées à la douane pour New-York, les Indes Occidentales et le continent. (Standard.)

— La suspension des paiements de la banque impériale de Manchester a entraîné 40 banqueroutes.

— Les nouvelles de la Chine nous apprennent que le gouverneur Lin avait fait creuser un fossé immense au Bogue, où l'on jetait chaque jour l'opium pour le détruire à l'aide d'un composé de chaux et de sel. L'éditeur du *Canlon Register* avait demandé l'autorisation d'assister à cette opération, mais elle lui avait été refusée. Ce qui avait donné lieu de croire que le gouvernement chinois n'était pas de bonne foi. (Morn. Hér.)

FRANCE. — Paris, le 3 NOVEMBRE.

M. le garde des sceaux vient de nommer une commission chargée de revoir et de préparer définitivement un projet de loi sur les sociétés par actions.

Cette commission est composée de MM. de Fréville et Laplagne-Barris, pairs de France; Vivien, Legentil et Ganneron, députés; Vincens, directeur au ministère du commerce; Horson et Fremery, avocats, Michel ex-président du tribunal de commerce; Rossi, professeur à la faculté de droit; Wolowski, professeur à l'école des arts et métiers; Vandermark, syndic des agens de change; Boudet, secrétaire-général du ministère de la justice; Dehaut, avocat. Ce dernier remplira les fonctions de secrétaire.

— Nous lisons ce soir dans le *Messenger* :

« Si nous sommes bien informés, la nouvelle promotion de pairs paraîtra lundi matin dans le *Moniteur*. Nous croyons savoir que cette promotion ne comprendra pas moins de dix ou douze noms. »

— La poste aux lettres a rapporté au gouvernement : En 1829, 27,125,955 fr.; en 1830, 30,154,805 fr.; en 1836, 53,665,725 francs. Ainsi, en sept ans, les produits ont augmenté de 3,550,779 fr. En cette année, 1839, il a été distribué 79 millions de lettres.

— Cent trois faillites ont été déclarées dans le mois d'octobre; c'est quatorze de plus que le mois dernier. L'ensemble des divers passifs de ces cent trois faillites dépasse l'énorme somme de 6 millions. Une d'elles présente un passif de 1,272,125 frs.; deux autres ont des passifs qui dépassent 200,000 fr., et onze dont au-dessus de 100,000 fr.; les autres, au nombre de 89, sont de moindre importance.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Saragosse, le 28 octobre :
Cabrera, réduit au désespoir par la disproportion des forces contre lesquelles il a à lutter, poursuit son système de vengeance et de cruautés. Il fait répandre les bruits les plus absurdes dans son armée, afin de ranimer le moral de ses soldats. Il a choisi 500 cavaliers qui, placés sous le commandement de Balmaseda, sont chargés de surveiller constamment le quartier-général du duc de la Victoire.

Tous les bataillons carlistes ont reçu de nouveaux drapeaux. Après les avoir fait bénir, Cabrera a fait jurer aux troupes de les défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Malgré toutes ces dispositions, il n'est pas douteux que Cabrera ne soit vaincu, à moins que les temps de neige et de pluie ne forcent notre armée à ajourner ses opérations. (Sentinelle des Pyrénées.)

Le comte Toreno est parti de Bayonne le 30 octobre pour Madrid.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 1^{er} novembre :

Voici avec plus de détails la communication faite à la deuxième chambre par M. le ministre des affaires étrangères, au sujet du Limbourg et du Luxembourg :

« Après la conclusion du traité avec la Belgique, dit le ministre, S. M. a fait ouvrir des négociations avec les agnats de la maison de Nassau touchant l'indemnité à leur allouer pour la partie du Luxembourg assignée à la Belgique et sur laquelle l'acte de 1785 et le traité de Vienne de 1815 leur donnaient des droits.

Le 27 juin dernier fut conclu à Wiesbaden par les plénipotentiaires néerlandais un arrangement par lequel le duc de Nassau, stipulant tant pour lui que pour ses parens, les princes Adolphe et Frédéric, ainsi que pour leur postérité, a renoncé pour toujours, moyennant une indemnité pécuniaire de 750,000 fl. à tous les droits qu'ils croyaient pouvoir invoquer sur le Limbourg par suite des droits qui leur avaient été concédés primitivement sur le grand-duché de Luxembourg comme agnats de la maison de Nassau.

Quand cet arrangement eut été signé, le roi grand-duc dut s'entendre avec la confédération germanique touchant l'indemnité à lui allouer pour la partie du Luxembourg que S. M. s'est trouvée obligée de reconnaître à la Belgique.

Le 16 août dernier, l'envoyé néerlandais-luxembourgeois auprès de la confédération germanique fit de la part du roi grand-duc les propositions que S. M. croyait devoir faire, dans ces circonstances.

Ces propositions consistaient principalement en ce que la partie du Limbourg qui, d'après le traité de Londres, ferait de nouveau partie de la Néerlande, constituerait un duché particulier, à l'exclusion toutefois des forteresses de Maestricht et de Venloo, qui resteraient entièrement et en tout à la Néerlande. Ce duché, ainsi que le grand-duché de Luxembourg, autant que ce dernier est resté au roi grand-duc, ferait partie de la confédération germanique.

La confédération germanique reçut du roi l'assurance que S. M., en plaçant le duché de Limbourg sous les mêmes lois et sous le même régime que la Néerlande, aurait soin que cette organisation ne portât aucun obstacle aux devoirs imposés au Luxembourg par les statuts et les lois de la confédération, ni aux engagements qui pourraient en découler pour S. M.

Il fut ajouté que la population de la partie du Luxembourg cédée à la Belgique s'élevait à 149,571 habitans et la population de la partie du Limbourg retournant à la Néerlande à 147,527 habitans. Par conséquent, la population de ces deux contrées se balance, la confédération germanique n'éprouvera donc aucune diminution, ni quant au nombre des habitans, ni quant à la force du contingent militaire, ni quant à la quotité des sommes

Feuilleton.

LES AMOURS DU CHEVALIER DE PLENOCHES

ET DE MADAMEISELLE QUATRE SOUS.

Suite. — (Voir le POLITIQUE des 29 et 30 octobre.)

Reception de M. Quatre-Sous et de son fils Montanglos au château de M. le duc de Longueville. — Leur fuite. — Leur horrible aventure.

Cependant, Mme. Quatre-Sous avait fait réponse à son mari par l'express qu'il avait apporté la lettre, qu'elle savait garder sa fille et que M. l'auditeur était à dormir tranquille. Le père, médiocrement satisfait de ce message, murmura incessamment dans sa large mâchoire, et cherchait ce qu'il devait résoudre, M. l'avocat Patru, dans un voyage qu'il fit à Paris, le rencontra au palais, et lui frappant sur l'épaule, il lui dit à brûle-pourpoint : — Père Quatre-Sous, tandis que vous fouillez des papiers ici, on vous colle votre fille sous les ombres de la Brie.

— Pardieu ! mon cher monsieur Patru, vous me tombez à propos. Dites-moi, je vous prie, ce qu'on fait de ma fille à Coulommiers.

L'avocat raconta ce qu'il avait vu, et comment il croyait les choses fort avancées.

— Corbleu ! s'écria M. Quatre-Sous, il n'y a pas une minute à perdre. Il faut partir aujourd'hui même. Ah ! je vous metrai ce monde là dans la droite main, moi. Je suis noble et de tous les ducs, princes et chevaliers, moi. Je suis noble aussi par ma charge.

M. l'auditeur courut chez son président et obtint une permission de s'absenter pour huit jours. Il en était à ses préparatifs de départ et fermait ses malles, en faisant à son fils Montanglos une leçon de ce qu'il fallait dire à M. de Longueville, lorsqu'un page du prince le vint interrompre :

— Monsieur, dit le gentilhomme, je vous suis envoyé par M. le duc de Longueville. Son altesse a le désir de vous voir.

— Son altesse me verra bientôt, monsieur, car je pars aujourd'hui avec l'ordinaire de la Brie.

— Vous seriez trop longtemp en route, monsieur Quatre-Sous. J'ai en moi des carrosses de son altesse qui nous mènera grand train ; mes gens vont descendre vos bagages. Êtes-vous accompagné ?

— J'ai avec moi mon fils Montanglos, que voici.

— Je suis charmé de connaître M. de Montanglos. Nous ferons amitié dans la cheminée, messieurs. Son altesse a conçu de l'estime pour vous, et brûle de vous le dire.

altesse, ne venant à perdre sa tendresse pour nous, vous ne soyez obligé à ne plus nous aimer du tout.

— Ah ! ce n'est pas bien, monsieur Quatre-Sous, de répondre à mes civilités par de la brusquerie. Si l'on vous aime, on pourrait néanmoins vivre sans cela, cher monsieur Quatre-Sous, et c'est pour vous faire honneur ; mais ne nous fâchez pas. Vous êtes pressés, messieurs, et moi de même. Vos lits sont commandés à Coulommiers pour ce soir ; il faut arriver avant minuit.

— Nous sommes à vos ordres, monsieur.

Des laquais vinrent enlever les bagages et on partit au grand trot dans un magnifique carrosse à six chevaux. A travers leur mauvaise humeur, M. Quatre-Sous et son fils Montanglos ne laissèrent pas de remarquer avec plaisir qu'on leur était partout le chapeau sur la route, et qu'on leur témoignait un profond respect dans les auberges, à cause des armoiries du prince qui étaient sur le carrosse. Le page de son altesse régala ses hôtes en grand seigneur, et leur montra tant de déférence avec des manières de vrai gentilhomme, que leur aigreur était bien diminuée avant qu'ils eussent fait six lieues. Ils n'arrivèrent à Coulommiers, qu'à une heure après minuit, en sorte que tout le monde était couché. On conduisit M. Quatre-Sous et son fils Montanglos à l'appartement qu'on avait loué en ville pour eux. Un valet de chambre du château les servit, et le gentilhomme les quitta fort amicalement en leur souhaitant un bon sommeil. Les lits étaient doux, la maison tranquille, les meubles riches, les rideaux en belle soie d'Avignon. Nos deux robins, de furieux qu'ils étaient d'abord, devinrent plus traitables et s'endormirent tout enchantés du grand luxe de leur chambre.

Le lendemain au réveil, M. l'auditeur, à force de rechercher en lui-même finit par retrouver un peu de sa colère de la veille. Il remonta son fils Montanglos qui était fort appaisé ; c'était une maladresse que d'avoir accepté le carrosse et le logement. Il n'y avait plus moyen après cela de ne point écouter M. de Longueville.

— Mais, malgré tout, disait M. Quatre-Sous, cela nous oblige seulement à de la politesse, nullement à céder sur nos résolutions.

Pour se bien mettre en train de gronder et d'être méchant, notre homme s'en alla, dès le grand matin, au logis de sa femme et lui lava comme on dit, son bonnet. Ils étaient entre quatre yeux, et se réglèrent de se bien quereller comme de bons époux. Mme. Quatre-Sous haussait les épaules à tout ce que débitait M. l'auditeur ; elle l'appela pauvre sot, quand il voulut apprendre ce qu'elle aurait dû faire. Pendant ce temps-là Montanglos gourmandait sa sœur, qui ne levait pas seulement les yeux de dessus son aiguille et finit par déclarer qu'il l'ennuyait et qu'elle aurait assez d'écouter M. son père, sans que d'autres vissent lui rompre les oreilles. On gagna ainsi tout doucement dix heures du matin. Le page de service annonça que les deux nouveaux venus pouvaient faire leur entrée au château.

Mlle. de Longueville avait voulu que nos deux voyageurs fussent reçus

avec une solennité à les étourdir. Elle s'était vêtue d'une robe à queue, ses femmes l'entouraient. M. de Longueville avait derrière lui quarante de ses gentilhommes. Le prince de Condé brillait au milieu des petits-maitres. On faisait belle contenance comme s'il se fût agi de recevoir un ambassadeur. Il y avait de la broderie et des pierres sur tous les habits ; la princesse avait prié les jeunes gens de tenir leur sérieux et de parler avec politesse à ses hôtes. Cette comédie étant bien préparée, on introduisit M. Quatre-Sous et son fils Montanglos par les grandes portes. Le lecteur se fera volontiers une idée de l'embaras de nos deux robins au milieu des épines de l'étiquette. M. l'auditeur débuta par saluer jusqu'à terre un officier de bouche qui traversait les antichambres. Il perdit la tremontane en mettant le pied dans le salon, et promena son pourpoint noir et son gros ventre vers les différents groupes, sans pouvoir trouver M. de Longueville. Le maître des cérémonies le saisit heureusement par le coude au moment où il faisait ses compliments à un étranger. Le digne homme était tout essouffé de sa gaucherie et se traînait sa large perruque grise comme une crinière. Quant au fils Montanglos, il trotta derrière son père, les coudes au corps, et semblait un pauvre scribe de notaire venant dresser un contrat. Cependant le duc et sa fille parlèrent si obligamment à M. Quatre-Sous, qu'un auditeur moins infatigable que lui en aurait eu le cœur gagné du coup. M. de Longueville le mit à l'aise en l'interrogeant sur les choses de son emploi ; puis son altesse mena notre homme près d'une fenêtre en lui disant :

— Nous avons à causer d'affaires ensemble, monsieur l'auditeur.

— Je sais, monseigneur, ce que vous m'allez dire, répondit le père Quatre-Sous en reprenant toute sa morgue. Il m'en coûtera beaucoup de contrarier votre altesse ; mais la main de ma fille est promise.

— Elle l'est donc par deux côtés à la fois, monsieur, car le chevalier de Plénoches a reçu promesse de mariage signée de votre femme et de la jeune demoiselle.

— Par la cordieu ! ma femme est une carogne, et ma fille est une folle.

— Avant de se fâcher, dit la princesse, il faut apprendre à monsieur l'auditeur combien nous aimons sa fille ; que je la veuille avoir pour ma compagnie ; que nous la mènerons à Saint-Germain ; que toute la cour est ravie de la connaître, et que son esprit et ses charmes lui font un devoir de rester parmi nous. Monsieur Quatre-Sous s'adouira en pensant qu'il aura en nous des amis aussi français et d'aussi bonne compagnie que MM. les conseillers. Il serait injuste et de mauvais goût, monsieur, de nous traiter mal, et d'être fier parce que nous sommes de qualité. Les princes ne sont pas plus méchans ni plus à dédaigner que les gentilhommes de robe.

— Je n'ai garde, princesse, de vouloir être fier avec vous qui valez plus que moi.

— Eh bien ! parlons-nous sans aigreur. Monsieur le duc veut mettre votre fille en meilleur lieu que vous ne pourriez le faire. Nous n'avons à vous proposer que des marchés où vous n'avez rien à perdre, et d'ailleurs la jeune demoiselle a donné son cœur à notre protégé, de sorte que vous l'allez perdre malheureuse si vous ne nous cédez.

que le grand-duché était tenu de mettre à la disposition de la confédération, avant la cession d'une partie du Luxembourg.

» S. M. espérait que les hautes puissances confédérées trouveraient dans ces assurances un gage de ses propositions pacifiques. S. M. leur donnait l'assurance qu'elle saisirait avec empressement l'occasion de leur fournir des preuves d'amitié et de bon voisinage.

» Le 5 septembre dernier, la confédération germanique a accepté ces propositions à l'unanimité et a fait connaître à ce sujet sa satisfaction au roi grand-duc. Dans sa décision, elle a renouvelé le vœu que l'uniformité de constitution et de régime, à laquelle seront soumis le duché de Limbourg et la Néerlande, ne porteront aucun obstacle à l'exécution des statuts et des lois de la confédération.

Le ministre termine ainsi son discours :

« Les pièces qui viennent d'être lues, renferment la solution de la question territoriale du Limbourg. La cession d'une partie du Luxembourg à la Belgique a rendu nécessaire une indemnité territoriale allouée à la confédération dans le Limbourg. Les territoires qui serviront d'indemnité demeurent sous la domination du roi des Pays-Bas; mais sous le titre de *duché de Luxembourg*, ils seront compris parmi les états de la confédération, à l'exclusion toutefois de Maestricht et de Venloo qui demeureront entièrement à la Néerlande.

« Ce duché aura comme tel des devoirs particuliers à remplir. La réunion du duché à la Néerlande est une garantie que les ressources pécuniaires du Limbourg seront versées dans le trésor des Pays-Bas, qu'une route facile sera assurée vers la forteresse de Maestricht et que la Néerlande a obtenu les frontières les plus avantageuses.

» Ainsi se trouvent satisfaits par là tous les intérêts, et cet arrangement offre, même pour le Limbourg, le meilleur résultat dans les circonstances actuelles.

» S. M. le roi grand-duc se fera un devoir de prendre des mesures destinées à prévenir toutes les difficultés que pourrait faire naître la double qualité dont elle est revêtue.

Finalement le ministre a fait remarquer que cette communication prouve qu'un pas important a été fait de nouveau sur la voie de l'exécution du traité conclu à Londres avec la Belgique et que S. Exc. espère pouvoir bientôt annoncer à cette assemblée l'exécution complète du traité.

Le président remercie le ministre de cette communication.

La chambre s'ajourne indéfiniment.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 4 novembre.

S. M. le roi est attendu pour samedi 9 de ce mois, de retour de son voyage de Wiesbaden.

— On assure qu'un conseil vient d'être créé au ministère des finances, à l'effet d'examiner les questions qui arrêtaient dans ce moment la liquidation avec le gouvernement hollandais.

— M. E. Pradel donnera jeudi prochain sa première séance d'improvisation en vers.

Bruxelles, le 4 novembre. — (5 heures). — La baisse de l'actif espagnol a fait des progrès rapides, et provoqué un assez bon nombre de transactions. Le cours ouvert à 27 1/8 est successivement descendu à 27 26 5/4 26 3/8 A. dernier prix officiellement coté pour fermer 26 15/16. Primes à 27 mois 27 1/4 dont 1 P. Les causes de cette dépréciation ne sont pas parfaitement connues.

En valeurs nationales, toujours peu d'affaires, on remarque cependant quelques demandes.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 P., 5 p. c. 101 P., 4 p. c. 92 5/8 P., 3 p. c. 74 1/4 P. Société Générale titres en nom fr. 750 A. Société de Mutualité 1018 7/8 (101 7/8) A.

Les huiles sont aux prix précédents sans affaires. — Ardoin 26 5/4 7/8. — Ancers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 26 5/4 7/8. — Londres, 1^{er} novembre.

La bourse est fermée aujourd'hui à cause de la Toussaint et nous n'avons pas appris qu'il se soit fait ailleurs aucune affaire un peu importante; le prix des fonds espagnols s'étant un peu amélioré dernièrement à Paris, il est probable que cela arrêtera la baisse de ces valeurs sur notre place, du moins pour quelque temps.

Le 2 1/2 p. c. hollandais est venu coté à 1/4 p. c. plus bas que la semaine dernière, tandis que le taux du change sur Londres avait un peu haussé en Hollande, bien que cette hausse ne soit pas de plus de 1/8 p. c. C'est une indication qu'on ne fera pas de fortes consignations de fonds hollandais sur notre place, et en conséquence nous n'avons rien à craindre pour les changes de ce côté. (Globe.)

LIÈGE, LE 4 NOVEMBRE.

DE LA CRISE ACTUELLE.

(5^e ARTICLE.)

S'il est impossible d'accorder à l'industrie cotonnière les privilèges qu'elle sollicite, si l'on ne peut, sans les plus graves dan-

— Vous me jetez dans une terrible incertitude, princesse.

— Bon cela, monsieur Quatre-Sous, j'aime ce langage, il est d'un père tendre et d'un homme aimable. Notre procès est gagné, car vous ne voudrez pas faire de la peine à tant de monde.

— Pour aller droit au but et rendre l'accommodement facile, dit le duc, sachez, monsieur, que je donnerai au chevalier de Plénoches ce qui lui sera nécessaire.

— Monsieur le duc, je suis riche pour un homme de robe, plus riche que bien des habits à galons d'or.

— Tant mieux, monsieur Quatre-Sous; mais je ne suis pas pauvre non plus.

— Ce n'est pas douteux, altesse; je veux dire qu'il me suffirait que mon genre eût autant que ma fille.

— Il aura autant qu'elle, monsieur. Qu'avez-vous dessein d'accorder en mariage à Mademoiselle Quatre-Sous?

— Deux cent mille livres.

— Eh bien! Je donne deux cent mille livres au chevalier.

M. Quatre-Sous, qui n'en voulait donner que cent mille, croyait se tirer d'affaire à cette bravade; mais dans sa vanité de robin, il ne savait point ce que c'était qu'un grand seigneur, et il se trouva pris au trébuchet.

— Quoi! vraiment! monsieur le duc, dit-il en balbutiant; votre altesse irait se saigner d'une si grosse somme pour un petit gentilhomme qui ne lui est point parent.

— Ce sont paroles échangées, monsieur. Il ne tiendra qu'à vous de donner cent mille livres de plus pour enrichir votre fille du double.

— Diable! C'est assez comme cela pour ma bourse.

— La chose est convenue, je signerai au contrat.

— Un moment, monseigneur! laissez-moi le temps de réfléchir. Rien n'est arrêté tant qu'il n'y a pas d'écrit.

— Ma parole vaut un papier, monsieur. Nous donnons chacun deux cent mille livres. J'aime Plénoches; son beau-père sera toujours le bien-venu chez moi. Ce n'est un grand plaisir de vous avoir trouvé si bon et si raisonnable.

Comment avez-vous été logé ici? Etes-vous satisfait? Resterez-vous parmi nous à vous délasser des travaux du semestre?

— M. Quatre-Sous, environné par tous les côtés, essaya vainement de ramener sur le tapis l'affaire du mariage. Son altesse ne lui en parla plus que comme d'une chose bien et dûment conclue.

— Que la peste étrange les grands seigneurs, les gens de cour, les princes et les valets! dit-il tout en fureur quand il se trouva seul.

M. l'auditeur soulagea son humeur en grondant sa femme, et en envoyant à tous les diables le fils Montanglos quand il lui voulut donner son avis. Plénoches le vint saluer.

— Vous voilà donc, s'écria le bonhomme, beau séducteur de filles, qui savez arracher des promesses de mariage!

— Ah! Monsieur Quatre-Sous, répondit Plénoches, parlez plus doucement. Il me serait pénible d'avoir un beau-père sans oreilles, et je me verrai obligé de vous couper les vôtres si vous me dites des injures.

gers pour l'avenir commercial du pays, sans préjudice aux intérêts des contribuables en général, établir des prohibitions nouvelles, allouer des subsides spéciaux à une branche d'industrie à l'exclusion d'une autre, que reste-t-il donc à faire pour tirer d'embarras nos nombreuses fabriques de coton?

A créer de nouveaux débouchés, nous dira-t-on, et à faire ouvrir à nos produits les marchés étrangers. Sans doute le moyen est excellent. Tous les cotonniers le reconnaissent. Ils demandent vivement des débouchés... Mais, par une singulière contradiction, ils réclament, en même temps, en faveur de leur industrie, la prohibition complète des tissus de coton étrangers! Ainsi ils voudraient bien être admis à vendre sans obstacle, et avec toutes les chances de bénéfice désirables, leur coton en France, en Allemagne, en Italie, mais ils ne voudraient pas que l'étranger fût admis à présenter ses cotons en Belgique, et à les vendre en concurrence avec les leurs. Liberté complète à l'extérieur, monopole à l'intérieur, voilà, en deux mots, leur devise et leur principe.

Mais ne savent-ils donc pas qu'ils n'obtiendront jamais de débouchés à l'extérieur s'ils persistent à demander la prohibition, et que la première condition requise pour être admis sur les marchés de l'étranger, c'est d'admettre, par une juste réciprocité, l'étranger sur nos marchés? Si; ils le savent; mais ils veulent forcer la main au gouvernement; ils se présentent comme victimes de son insouciance; ils lui reprochent, en termes amers, et souvent injurieux, de n'avoir rien fait pour l'industrie cotonnière; ils l'accusent de ne pas avoir songé seulement à la conclusion de traités de commerce qui puissent leur procurer des débouchés assurés... Et c'est au moment même, où le gouvernement, à la faveur du traité de paix qui vient d'intervenir, se propose d'ouvrir des relations plus étendues avec les états du continent, qu'ils élèvent la voix en faveur d'une application plus large du système restrictif, et qu'ils sollicitent la prohibition avec plus d'insistance que jamais! Il faut avouer que tout cela est bien déraisonnable et bien illogique.

La question des débouchés est d'une importance majeure, et mérite, sans contredit, toute l'attention du gouvernement. Aussi aimons-nous à croire qu'il s'en occupe avec sollicitude; mais ce ne sont pas de ces questions qui se résolvent en un seul jour. Jusqu'à présent, nous ne pouvions nous adresser qu'à la France; car c'était le seul pays avec lequel nos relations fussent établies sur un pied amical; mais la France s'est engagée trop avant dans le système restrictif pour que nous puissions espérer trouver chez elle un débouché convenable. Il faut donc s'adresser ailleurs; il faut tourner nos regards vers l'Allemagne, vers la Confédération germanique, et si nous sommes bien informés, des propositions tendant à parvenir à ce but, sont déjà soumises aux cours du Nord. Mais qu'on ne se fasse pas illusion. Ce n'est pas de la question des débouchés seule que dépend l'avenir de l'industrie cotonnière. Il dépend aussi d'autres circonstances sur lesquelles il est nécessaire d'appeler l'attention du gouvernement et des fabricans de coton.

Pendant toute la durée de la réunion de la Belgique et de la Hollande, la fabrique de coton a possédé de vastes débouchés. Les colonies offraient un placement immense et avantageux à ses produits. Elle en a profité et elle a réalisé de grands bénéfices. Cependant, malgré ces incontestables avantages, la fabrique de coton se trouvait dans un état évident de souffrance, vers la fin du dernier règne. Les expéditions s'étaient ralenties et une stagnation fâcheuse s'était manifestée.

Quelle en était la cause?

Certes ce n'était pas le manque de débouchés; mais ainsi qu'il arrive toujours, quand une industrie prospère, l'établissement de manufactures de coton était devenu tellement considérable que les anciens débouchés ne suffisaient plus à l'écoulement de leurs produits. Au lieu de proportionner la production à la consommation, on marcha toujours en avant, on produisit chaque jour davantage, et il arriva un moment où l'engorgement devint presque général. Eh bien, c'est ce qui a lieu encore aujourd'hui, on n'a pas tenu compte des besoins de la consommation, on a produit outre mesure, et l'équilibre s'étant rompu de nouveau, une crise nouvelle a éclaté, comme il était facile de le prévoir. Cette double leçon éclairera-t-elle les fabricans sur les dangers d'une fabrication excessive? Daigneront-ils enfin se montrer plus prudents et plus circonspects à l'avenir? Nous l'espérons.

Une autre cause de perte et de ruine, c'est cette inconcevable opiniâtreté des fabricans de Gand à produire tous les mêmes tissus. Au lieu de varier leurs productions, de se partager la confection des différentes espèces de tissus, ils se bornent à la fabrication du *calicot*, et se hasardent rarement à attaquer une

— Avec ou sans oreilles, monsieur, vous ne me tenez pas encore pour votre beau-père.

— Je sens déjà que vous le serez, monsieur, au respect que vous m'inspirez et à l'amour que j'ai pour votre aimable fille.

— C'est bon; nous verrons qui l'emportera. Tout n'est pas encore achevé.

M. Quatre-Sous et son fils Montanglos, furieux de leur mauvais succès, et honteux au fond d'avoir mal réussi à cause de leur sottise, conspirèrent ensemble pour rétablir leurs affaires. Plénoches, qui les regardait de près et avait des amis partout, fut averti en dessous-main que l'auditeur devait enlever sa fille dans la soirée pour la mener à Paris sans prendre congé de personne. Notre chevalier courut informer M. de Longueville, qui donna ordre de fermer à la nuit les portes de la ville. La surprise et le dépit de M. de Quatre-Sous furent grands, lorsqu'il trouva des gardes aux murailles de Coulommiers et les portescloses. Il entra tout écumant dans le château, et s'en alla chez son altesse; mais au moment d'éclater en reproches, il se vit apostrophé lui-même d'un ton fort sévère :

— Monsieur, lui dit le prince, j'allais envoyer à votre recherche. Il paraît que vous vous considérez ici comme violent. Si vous ne savez pas comment on se doit conduire chez les gens de ma sorte, je vais vous l'apprendre. Ce n'est en fait point un larron d'une maison où l'on vous a fait honorer. C'est moi qui ai voulu qu'on fermât les portes, afin de vous donner votre leçon avant votre départ. Je ne prétends retenu personne par force, encore moins un homme de peu comme vous. Il fera jour demain matin, monsieur; si vous n'êtes ni plus civil, ni mieux conseillé que ce soir, vous pourrez aller où il vous plaira. Je vous donne congé; aussi bien puis qu'un robin n'a pas compris l'honneur que je lui faisais, je serai aise qu'il nous vider le plancher. Soyez averti, monsieur, que je laisse carte blanche à M. Plénoches pour vous jouer tous les tours qu'il pourra, et faire valoir sa promesse de mariage.

Notre homme essaya de prendre la parole; mais le duc lui tourna les talons en disant :

— Je suis votre serviteur, monsieur Quatre-Sous.

On verra tout-à-l'heure comment Plénoches prétendit user de la carte blanche donnée par son altesse.

VI.

Plénoches commence à se faire connaître pour ce qu'il est. — Aventures de grand chemin.

Le lendemain notre auditeur, se croyant dégagé de toute obligation envers M. de Longueville, à cause des paroles un peu dures qu'on lui avait dites voulut traiter de puissance à puissance avec son altesse; il députa son fils pour demander si on lui permettrait enfin de quitter Coulommiers. Le prince répondit que tous les Quatre-Sous étaient libres de se retirer. On s'embarqua pour Montanglos, dans le vieux carrosse qui avait amené les dames. Notre héroïne mit la tête à la portière en passant devant les fenêtres de Plénoches; tous deux se firent des signes d'adieu en agitant leurs mouchoirs. La demoiselle versa de ses yeux les plus jolies larmes du monde, et

branche nouvelle, tellement ils sont aveuglés par l'esprit routinier.

Qu'ils profitent donc de l'expérience acquise, et en attendant de nouveaux débouchés, qu'ils restreignent leur production, et qu'ils ne se lancent pas dans de nouvelles entreprises au-dessus de leurs forces. Le malaise qui existe aujourd'hui ne durera pas; il est vrai qu'il est grand, et que la classe ouvrière en est péniblement affectée. Aussi serait-il vivement à désirer qu'on pût apporter un prompt remède à ses maux; mais comme ni la prohibition, ni l'allocation de subsides ne sauraient les alléger, comme, d'un autre côté, l'ouverture des débouchés nouveaux n'est point prochaine, il faut chercher, dans un autre ordre de faits, les moyens de réparer autant que possible le mal existant, et c'est cette tâche que nous essayerons de remplir dans nos prochains articles.

Dimanche dernier, 3 novembre, à six heures du matin, un enfant du sexe masculin a été exposé sur la trappe de cave de l'hospice de la Maternité. — C'est le deuxième délit de ce genre commis depuis quelques jours, car jeudi, le 31 octobre dernier, un autre enfant du même sexe avait encore été exposé au même endroit; l'auteur de ce dernier délit est connu, et l'on est sur les traces de l'autre.

Samedi dernier la police a fait arracher un placard anti-religieux, écrit dans un mauvais style, qui était affiché sur l'une des colonnes de la façade du Grand-Théâtre. L'auteur de ce délit est inconnu.

On lit dans l'Indépendant :

« Nous avons parlé hier de la protestation de la chambre de commerce de Verviers contre le retard apporté à l'adjudication des travaux du chemin de fer. Nous avons pris depuis des informations qui nous mettent à même d'assurer maintenant que rien ne s'opposera plus à ce que l'adjudication des travaux ait lieu le 20 novembre. Le cahier des charges est imprimé; il forme un fort volume in-folio, et l'on conçoit facilement, en jetant les yeux sur cet énorme travail, hérisé d'une immense quantité de chiffres, que l'impression ait amené des retards, d'abord imprévus. »

Le gouvernement autrichien vient d'autoriser plusieurs exilés politiques, qui résident depuis long-temps en pays étranger, à rentrer dans leur patrie.

Presque tous les journaux parlent du bruit répandu ces jours derniers, d'après lequel M. de Theux se serait déterminé à résigner le portefeuille des affaires étrangères, et à ne conserver que celui de l'intérieur. Les uns doutent du fait, les autres y croient, et là dessus force observations et commentaires plus ou moins ingénieux, mais parfaitement inutiles à notre avis.

En fait, la séparation des deux ministères à la tête desquels M. de Theux est placé, a été décidée immédiatement après la ratification du traité du 19 avril; mais il y a là une question de budget qui doit être soumise aux chambres et qui seule a retardé l'exécution de la mesure dont nous parlons. Ce qu'il y a de positif pour le moment, c'est que la séparation est arrêtée en principe depuis long-temps.

A ce propos, le *Commerce* a dit que, d'après un bruit accrédité à Bruxelles, le portefeuille des affaires étrangères serait donné à M. Lebeau. Que ce bruit ait couru, c'est possible; mais tout ce que l'on a pu dire et que l'on pourrait dire encore à cet égard, est au moins très-hasardé.

Le *Commerce* a prétendu aussi que M. Firmin Rogier serait sur le point d'être nommé ministre plénipotentiaire de Belgique à la cour de Berlin. Il a ajouté que ce poste diplomatique aurait été offert à M. le comte Mercy-d'Argenteau, qui l'aurait refusé.

Il n'y a rien de vrai dans les deux nouvelles, et le *Commerce* fera sagement de ne pas croire avec autant de facilité aux rapports qui lui parviendront de la source où il les a puisés. (Ind.)

On nous communique la note suivante :

« Plusieurs journaux viennent de signaler la conduite indécente de deux ou trois jeunes gens d'Anvers qui se sont obstinés à fumer dans une voiture du chemin de fer, au point d'indisposer les autres voyageurs. A cette occasion, ils regrettent l'observation des réglemens qui, tout en prévoyant ce cas, n'ont pas commis de peine contre les délinquans.

« Il est vrai que cette lacune a jusqu'ici mis l'administration du chemin de fer dans l'impuissance légale d'empêcher les abus de ce genre, et que c'est une alternative pénible pour les gardes convois que d'être réduits à manquer à leurs devoirs ou à se voir taxer d'impolitesse par des voyageurs déraisonnables ;

le chevalier prit le ciel à témoin de son désespoir, selon la coutume des amans malheureux.

Ce n'était point un esprit à rêver creux long-temps que M. Plénoches. Après avoir bien fait sonner ses éperons sur le plancher de sa chambre et soulagé son cœur par quelques imprécations, il se permit tout bas de servir bientôt à Quatre-Sous un plat de son métier. Après la tête d'un fou, ce qui engendre les plus belles extravagances, c'est bien celle d'un amoureux en peine, et notre chevalier réunissait les deux qualités ensemble. Mais, avant de rien entreprendre, il s'en alla recevoir les consolations et les avis de la princesse.

— Je cherchais justement les moyens de vous rapprocher de votre amie, lui dit Mlle de Longueville. Un enlèvement me paraît aujourd'hui la seule ressource que nous ayons; mais si vous avez quelque chose à démêler avec la justice, M. le duc n'osera point se déclarer pour vous. Il faut que vous assure d'abord son appui.

La petite altesse déploya ses grâces enfantines pour solliciter du prince l'autorisation d'exécuter un rapt. M. de Longueville fronça les sourcils et fit sa mine grise :

— Je ne puis donner les mains à cela, répondit-il, vous me feriez une méchante affaire. Montanglos est sur les terres de mon gouvernement; que dirait-on si je favorisais des actes que j'ai mission d'empêcher? Lorsque j'ai menacé M. Quatre-Sous de laisser carte blanche à Plénoches, je n'entendais pas que le chevalier dût sortir des voies légales. Il aura sa promesse de mariage, c'est à lui de s'en servir; qu'il cherche à voir sa maîtresse, à s'introduire dans la maison du père, s'il est possible; enfin qu'il se comporte en amoureux de comédie; cela n'est point défendu; mais un enlèvement est chose grave, dont le parlement pourrait s'émouvoir.

Outre l'amitié que la princesse avait pour Plénoches, elle se promettait un grand plaisir à voir comment le chevalier s'y prendrait pour enlever sa belle, et quelles drôleries sortirait de cette cervelle timbrée, car elle aimait l'extraordinaire et les gens qui avaient du bizarre. Elle prit si fort à cœur les intérêts de son chevalier, qu'elle parlait des affaires et des amours de Plénoches comme si c'était été les siennes. On les voyait tous deux ensemble se concertant du matin au soir, et quand on demandait à la princesse comme elle se portait :

— Je ne suis pas bien, répondait-elle. Nous avons du chagrin; nos amours nous tourmentent beaucoup.

Un jour qu'elle n'avait point d'appétit, le duc s'informa si elle était incommodée.

— Assurément, dit-elle, et votre altesse en sait bien la raison. Vous ne voulez pas que nous enlevions Mlle. Quatre-Sous; cela me rend triste comme vous voyez.

— Petite fille, reprit son altesse en riant, je vous permets d'enlever cette demoiselle quand elle ne sera plus dans mon gouvernement. Faites votre coup de main à Paris, et amenez la belle chez moi; je vous donnerai refuge.

Tout le monde aimait Plénoches à Coulommiers, en sorte que no re amon

mais pourquoi n'avoir pas nommé ces messieurs ? Le blâme mérité par leur conduite eût été, ce nous semble, une punition suffisante.

« Du reste, il est une particularité remarquable : c'est que cet oubli des convenances est affecté par une classe de voyageurs chez qui l'on doit supposer le plus de savoir vivre, tandis qu'un homme des waggon qu'il quittera sa pipe de bonne grâce, si un gendre l'y invite. (Moniteur.)

On lit dans l'Observateur : La dernière livraison de la Revue de Bruxelles contient un article dans lequel M. Dechamps, directeur de ce recueil, reconnaît franchement que le département de l'intérieur et celui des affaires étrangères ne peuvent pas continuer d'être administrés par le même homme. Voici comment s'exprime M. Dechamps :

« Pendant le règne de la politique du statu quo, qui a rempli l'intervalle entre la convention du 21 mai et le traité du 23 janvier, le département des affaires étrangères a été considéré, à tort selon nous, presque comme une sinécure, et l'on n'a pas trouvé d'inconvénients à la réunir au département de l'intérieur.

« Aujourd'hui que notre travail d'organisation le plus essentiel et en même temps le plus difficile, consiste à compléter nos alliances politiques et commerciales, le ministère des relations extérieures a acquis une importance telle, qu'il doit désormais avoir ses attributions distinctes, et un chef qui ne soit pas distrait et embarrassé par d'autres occupations.

« Nous ne savons si nous devons appuyer sur une conséquence qui dérive de cette prémisses, tant elle nous paraît résulter de la nature des choses. Nous voulons parler de la nécessité de comprendre dans les attributions du département des affaires étrangères, la division du commerce et de l'industrie.

« Nous nous sommes assez appesanti, pour n'y plus revenir, sur la connexité ou plutôt sur l'identité qui existe entre les relations politiques et les relations commerciales que nous aurions à établir avec les nations voisines. Chacun sait que c'est par les traités de commerce qu'aujourd'hui les négociations diplomatiques s'entament et se terminent, et si nous arrivons à compter la Hollande et les pays allemands parmi nos alliés, c'est que nous serons parvenus à conclure avec eux des traités de commerce et de navigation qui relieront nos intérêts aux leurs. Si cela est, comment séparer du département des relations extérieures, les affaires commerciales qui forment la partie essentielle et de ces relations ?

« L'on peut mesurer à l'importance des attributions du ministère des affaires étrangères et du commerce, la capacité, l'habileté dont le chef de ce département devra faire preuve, s'il veut porter sans fléchir la responsabilité qu'il aura acceptée. L'adhésion de la Revue de Bruxelles à l'opinion que nous avons constamment soutenue depuis trois ans, est d'autant plus précieuse que ce recueil a été fondé par l'une des fractions du parti auquel appartient M. de Theux. Ce ministre osera-t-il fermer l'oreille à des réclamations dont ses meilleurs amis sont eux-mêmes forcés de reconnaître la justesse ?

Par ordonnance de la chambre du tribunal de Liège, les nommés Mathieu Dumont et Gérard Herzet, ont été renvoyés devant la chambre des mises en accusation sous la prévention des vols et des tentatives de vol commises au domicile du sieur Van Romemburg, négociant, demeurant aux degrés de St.-Pierre. Par la même ordonnance la V^e Herzet, mère de l'un des inculpés, a été renvoyée également devant la chambre des mises en accusation, comme complice de ces faits. La cour ne tardera pas à statuer sur cette affaire, qui dénote de la part des prévenus une perversité et une audace peu communes.

Le Messager de Gand prétend que des agents du fisc viennent de concevoir une idée tout à fait propre à écarter les acheteurs français qui se présentent sur nos marchés de toiles. C'est de contraindre tous les marchands étrangers comme indigènes, de se munir d'un supplément de patente pour pouvoir acheter au marché de Gand; en sorte qu'un négociant de Lille qui achètera 10 pièces de toiles à Gand par an, sera tenu de payer à cet effet une patente particulière en Belgique.

Déjà plusieurs procès-verbaux ont été dressés contre les négociants étrangers, et leur ont été signifiés; on s'attend à voir bientôt généraliser cette mesure.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette annonce du Messager; mais nous n'hésitons pas à la reproduire, pour empêcher qu'on ne donne suite à une aussi malencontreuse mesure, si en effet on en a eu l'idée. (Indép.)

renx eût trouvé, parmi les jeunes gens, de bonnes têtes chaudes et des bras vigoureux prêts à l'aider. Après trois jours de chômage, notre héros prit son cheval un matin, et s'en alla droit à Montanglos. On y était à diner lorsqu'il entra dans le réfectoire, le pistolet au poing. Il salua les dames et s'adressa à M. Quatre-Sous :

— Monsieur, lui dit-il, quoique vous m'avez montré bien de la rigueur, la religion vous ordonne de ne point souhaiter la mort de votre prochain; or, je m'en vais mourir de douleur si je n'entre revu mademoiselle votre fille, c'est pourquoi me voici. Dieu seul sait l'avenir et si je serai ou non votre gendre; mais, en attendant, vous voyez en moi un gentilhomme fort à plaindre, dont vous devez avoir pitié. Souffrez que, pour me rendre un peu leccur à la vie, j'entretrieune un instant mademoiselle en votre présence, sans manquer au respect dont je fais profession pour vous.

— Est-ce que vous perdez la raison, monsieur ? s'écria le père. On ne fait pas ainsi; on ne s'introduit pas dans les maisons sans l'agrément des gens ?

— Cher monsieur Quatre-Sous, je n'ai qu'une folie, c'est mon amour pour mademoiselle. Les autres font à leur idée; pour moi, voilà comme je fais, et c'est justement votre agrément que je vous demande.

— Eh bien ! corbleu ! je vous le refuse.

— Cela m'afflige, car il faudra donc que je m'en passe. Je pourrais brûler la moustache avec ce pistolet au premier qui me voudrait gêner, ainsi ne m'oubliez pas à cette extrémité. Ne nous fâchons point, si vous m'en croyez. Je n'en ai que pour une minute.

Plénoches donna l'ordre aux laquais de lui présenter un siège, et s'assit à côté de sa maîtresse.

— Mademoiselle, lui dit-il, j'espère que vous m'excuserez. Je n'ai pu venir plus de trois jours sans vous voir; les chimères les plus cruelles me venaient assiéger. Il me semblait que, loin de moi, vous m'alliez oublier. Je ne doute pas que le ciel ne finisse par nous sourire, si vous avez de la pitié pour moi. Plénoches nous ne pouvons parler sans ténions, à moi tout haut ce que vous pensez, et si je me dois livrer au plaisir ou au désespoir.

— Monsieur le chevalier, répondit la demoiselle avec émotion, mon père peut m'empêcher d'être à vous, mais non de vous aimer. Je ne suis pas libre de vous donner ma main ni vous retirer mon cœur; l'un m'est aussi impossible que l'autre.

— Vous êtes une impertinente, ma sœur, interrompit Montanglos qui voulait faire le gentilhomme; et vous, monsieur, je vous engage à vous retirer.

— Ma chère âme ! reprit Plénoches, vous m'avez rendu le courage et les forces. Prenons patience. J'ai des raisons de croire qu'il nous viendra bientôt le chevalier baisa tendrement la main de sa belle.

— A présent, monsieur Montanglos, ajouta-t-il, me voici à vos ordres. Je serai charmé de me couper la gorge avec vous également; cela yaudra

— Nous sommes informés que la Société l'Union du Commerce, dont la formation a été annoncée dernièrement, commencera ses opérations de transport des marchandises par le chemin de fer, etc. le 10 de ce mois.

Cette société, fondée sous le patronage du commerce et dans le but de lui être utile, aura, nous le pensons, l'avantage d'offrir des conditions qui lui assureront le concours du public.

En effet tout expéditeur peut, sans mise de fonds, participer aux bénéfices de la Société, en lui confiant ses transports.

Les tarifs que nous avons sous les yeux ne laissent rien à désirer; nous y remarquons des faveurs très larges pour tous les genres d'expéditions, mais particulièrement pour les colis d'un poids moindre de 5 kilos, lesquels seront transportés au prix d'un simple port de lettres.

Cette grande faveur cessera d'étonner, si l'on considère que les statuts de la Société l'Union du Commerce font une loi à ses fondateurs et gérants de ne retirer d'autre bénéfice de leur entreprise que de simples frais de régie.

Nous prédisons un bel avenir à l'Union du Commerce. (Ind.) — Un nouveau journal va paraître à Bruxelles, il aura pour titre : le Portefeuille. Le journal sera particulièrement consacré à la littérature et aux beaux-arts.

Le ministre des travaux publics fait savoir qu'il sera incessamment procédé à la mise en adjudication publique de l'entreprise des travaux de réparation à exécuter à la rive gauche de la Meuse, en aval de la prise d'eau de Hocht.

M. le gouverneur de la province du Limbourg par-devant qui il sera procédé à l'adjudication dont il agit, en annoncera ultérieurement le jour et l'heure.

Un journal de Mons, le Modérateur, indique le moyen suivant pour reconnaître si le café en poudre est mêlé de chicorée : On projette le café en poudre à la surface d'un verre plein d'eau; si le café ne contient pas de chicorée, il reste à la surface; s'il en contient, celle-ci absorbe l'eau immédiatement, tombe au fond du vase et colore le liquide en jaune. Ce procédé est fondé sur la propriété qu'ont les deux produits d'absorber l'eau en un espace de temps bien différent. Si on examine la poudre mouillée qui tombe au fond du vase, on voit qu'elle est molle, ce qui n'arrive pas pour le café qui aurait séjourné dans l'eau.

— On lit dans un journal : « La fameuse découverte de la betterave n'était qu'un puff. » On n'a obtenu de ce précieux végétal quelques liqueurs insignifiantes, et encore leur fabrication est-elle fort dispendieuse.

« Que l'industrie vignicole se rassure donc : elle n'a aucune concurrence à redouter. »

Nous autres Valenciennes, nous pouvons assurer que ce puff est dans les lignes qui précèdent : il existe à Valenciennes deux sociétés qui ont le secret de faire du vin : le vin nouveau est en cuve, dans peu de semaines nous pourrions donner des détails dans lesquels nous ne voulons pas entrer aujourd'hui, dans l'intérêt de ceux qui sont en instance pour des brevets d'invention. (Echo de la Frontière.)

— M. Quetelet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, qui voyage en ce moment en Italie et qui a pris part au congrès scientifique de Pise, a été dévalisé en se rendant de Pise à Florence. Nous manquons encore de détails à ce sujet, mais ce qui est certain, c'est qu'on lui a volé une malle placée sur l'impériale de sa voiture, et qui contenait des instruments d'astronomie, d'autres effets précieux, et une lettre de crédit, dont heureusement les voleurs ne pourront faire aucun usage. Ce vol a mis en émoi la police du grand-duché de Toscane, et des recherches actives ont été ordonnées aussitôt pour en découvrir les auteurs.

Académie des Beaux-Arts. — Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que la distribution des prix aux élèves de cet établissement aura lieu au local de la salle Académique de l'Université dimanche 10 novembre prochain, à dix heures du matin.

Il informe également que les cours de cet établissement recommenceront le 11 novembre au local de St.-Abraham, aux heures accoutumées pendant l'hiver. Les élèves qui ne se seront pas représentés dans la huitaine, à partir du 10 novembre, seront considérés comme renonçant à leur place. Liège, le 2 novembre 1859. Le bourgmestre, J.-J. Tilman.

MODES.

Paris, 2 novembre.

Dans ce moment la société parisienne est encore voyageuse; en son absence, il n'y a que les magasins secondaires qui s'occupent d'innovations. Ceux qu'elle favorise de sa prédilection l'attendent avec une patience très-concevable; ils n'oseraient se permettre de rien déterminer sans elle. Tout ce qui perce à travers le nuage confus qui nous cache encore la saison prochaine, c'est une détermination de parure. Les chapeaux projetés sont en

mieux que de vous donner des coups de bâton, car j'aurais fini par là. — Je ne me battrai pas avec un fou, répondit Montanglos.

— Alors il faudra que j'en revienne aux coups de bâton. Vous les aimez la première fois que vous donneriez à mademoiselle des coups injurieux; tenez-vous cela pour dit, et soyez plus doux. Il sied mal à un petit garçon comme vous de faire le tyranneau. M. l'auditeur, je vous présente mes civilités. Madame Quatre-Sous, tenez-moi pour l'homme qui vous aime et vous estime le plus. Au revoir, monsieur Montanglos.

Plénoches remonta sur son cheval, et revint à Coulommiers l'esprit un peu soulagé; avec une histoire à conter à Mlle. de Longueville, dont cette aimable princesse s'amusa deux jours, et qui fit dire à toute la cour :

— Voyez combien l'amour nous jette hors de nous mêmes, puisque le bon et le sage Plénoches s'est vu poussé à faire une pareille bizarrerie.

Au fond, le chevalier avait raison sur son étrange visite à Montanglos. Il voulait obliger le père de sa belle à quitter ce château et le moyen était bon, car de peur d'une nouvelle algarade, M. l'auditeur résolut d'emmener sa fille à Paris comme les sots ont coutume de tout faire sottement. M. Quatre-Sous, au lieu de partir sans bruit, transforma ses laquais en gens de guerre et se mit en campagne avec une escorte de dix hommes. Il y avait jusqu'aux garçons de charrie qui portaient mousquet et gardaient le carrosse de voyage. Plénoches en eut avis et se proposa comme une simple partie de plaisir, d'inquiéter un peu nos robins pendant leur route. Trois gentilhommes de ses amis s'offrirent à lui; en y ajoutant le valet Champignon, la troupe fut ainsi composée de cinq personnes qui valaient bien les dix estafiers de campagne de M. Quatre-Sous.

Au petit train dont allait le coché de M. l'auditeur, on pensa qu'il n'arriverait pas avant la nuit au bourg Guérard, situé à quelques lieues de Coulommiers; et nos jeunes fous le voulurent rejoindre en cet endroit. La troupe partit au galop, encouragée par les rires de la princesse et après avoir promis à M. de Longueville qu'on ne commettrait aucune violence.

Pour ne point prendre le convoi par les derrières, on se jeta dans les traverses; au bout d'une heure de marche on aperçut, du haut de la colline le carrosse entouré de son monde, qui cheminait sur la grande route.

— Il faut avertir de notre présence, dit un gentilhomme; approchons-nous à travers les bois et tirons nos pistolets en l'air.

Pendant l'espace d'une lieue, M. Quatre-Sous, attendant des explosions autour de lui, pensa mourir d'effroi, et crut qu'il allait avoir affaire à des ennemis inouïables. Son fils Montanglos et lui commençaient à se repentir de leur rodomontade et regrettaient leur maison. Cependant, Plénoches ayant pris les devants, le vacarme cessa, et l'armée des robins se remit de ses frayeurs. Il était nuit close lorsqu'on vit les maisons du bourg Guérard. Trois hommes que M. Quatre-Sous envoyait en éclaireurs, s'arrêtèrent tout-à-coup, disant qu'on ne pouvait plus avancer. Deux grosses charrettes sans attelage fermaient le chemin. Dans ce moment, Plénoches et ses amis sortirent des bois et se montrèrent. Ils attachèrent la troupe avec tant d'impétuosité, que les laquais transformés n'eurent pas le temps de coucher leurs mousquets en joue; les uns, ayant le pistolet sur la gorge, se laissè-

velours, des dentelles, des plumes; leurs nuances sont coquettes, tantôt glacées et brillantes, tantôt demi-teintes douces et incertaines. Les étoffes riches affectent une magnificence insultante pour les tissus simples, dont toute la gloire est d'être à bon marché. Il y a une lutte positive entre la dépense et l'économie; ce ne sera pas sans intérêt si le bon goût est permis à l'une et à l'autre.

Le luxe le plus magnifique sera celui des fourrures à la ville, celui des dentelles le soir. Les châles, les robes, les mantelets, les pelisses, seront garnis, doublés, bordés et entourés de fourrures; quelques couturiers prétendent même que pour le soir on ne craindra pas de garnir avec la martre ou le renard les jupes de satin ou de velours. Ceci n'est qu'une supposition, et toute ce qui nous est permis c'est de la signaler. Ce qui est certain, c'est la faveur extrême avec laquelle la fourrure est accueillie en projet; ce sont les dispositions universelles que nous rencontrons de toutes parts. Du reste, félicitons la mode de cette bonne inspiration. La distinction la plus recherchée est attachée aux fourrures comme aux dentelles. Ce sont deux spécialités sœurs et non rivales; l'une fait comprendre et apprécier l'autre.

Les dentelles font tout le mérite de la lingerie. On exige plus de cet accessoire que de la partie principale. S'il y a des broderies, il faut qu'elles soient parfaites, néanmoins leur importance est inférieure à celle de la dentelle. (Le Siècle.)

** Un sort paraît jeté sur les souffleurs de notre théâtre : il y a quelques jours Mme. Combe, la souffleur en titre, se fit une entorse, qui la retient encore chez elle. On chargea M. Millet de son emploi, si important cette année; mais au beau milieu d'une pièce, il se trouva mal; force fut donc de remplacer par un autre. Celui-ci, pendant la représentation de l'Intérieur d'un Bureau, resta court, ce qui obligea M. Warnier à lui prendre la brochure pour lui indiquer où l'on en était. Depuis ce jour, les artistes sont obligés d'aller tour à tour se placer sous le théâtre.

** Notre administration théâtrale en est déjà à soutenir des procès : elle demande au tribunal de commerce la résiliation de l'engagement de M^{me} Vallière, dont nous avons annoncé l'arrivée dans le temps. Après le départ de Mme. Walkemaer, la direction, sur le dire de Mme. Combe, tante de M^{me} Vallière, écrit à cette dame qu'elle avait besoin d'une 2^{me} chanteuse pouvant même chanter les 1^{res} au besoin; et que, si comme le disait sa tante, elle était capable de tenir cet emploi, elle eût à prendre la plus prochaine diligence qui partirait pour Liège. Arrivée ici, cette dame fit connaître son répertoire qui n'est que celui d'une 2^e Dugazon. De là l'action qu'intente l'administration, qui prétend que l'engagement est nul du chef d'erreur. Nous ferons connaître la décision qui interviendra.

** M. Leroyer vient d'engager une seconde chanteuse; nous ne savons pas encore son nom, ni quel peut être son mérite; mais nous ferons remarquer à l'administration qu'il est de son intérêt de n'engager qu'une artiste connaissant très-bien son emploi, pouvant même au besoin doubler le 1^{er} chanteuse. Ceci est d'autant plus nécessaire, que Mme. Biacabe devra, dit-on, avant la fin de l'hiver, abandonner quelque temps la scène, pour le même motif que la 1^{re} danseuse de Marseille.

** Décidément nos voisins d'Outre-Quivrain ne pourront plus nous reprocher de leur prendre toujours leurs compositions lyriques, sans jamais leur en fournir aucune. M. Jules Godefroid, harpiste Belge comme son frère, et que nous avons entendu ici il y a deux ans, vient de donner au Théâtre de la Renaissance à Paris, un opéra de genre en 2 actes, la Chasse royale. S'il faut en croire la Gazette des Théâtres, le poème est de peu de valeur, mais la partition contient de fort jolies idées; il y a un motif de valse que Strauss lui-même serait heureux d'avoir trouvé, et l'instrumentation ne manque pas d'habileté.

** Les épiciers sont les victimes nées des vaudevillistes et des faiseurs de caricatures. Pendant que le Théâtre des Variétés à Paris préparait une pièce en trois actes intitulée : les Trois Epiciers ou ces infortunés industriels sont roulés (expression du pays) d'une manière épouvantable, un dessinateur composait une sorte d'Illiade ou d'Odyssée qui renferme une centaine de dessins plus fous les uns que les autres. C'est l'histoire de M. Lamelasse, considéré ainsi que le diraient les connaissances utiles, dans sa quadruple qualité de citoyen, de père, d'époux et de garde national à cheval. Cette collection, qui va être prochainement publiée, forme l'un des plus grotesques albums que l'on puisse imaginer. Elle servira bien certainement à égayer les longues soirées d'hiver. Les infortunés de Lamelasse sont capables d'occuper un cercle de vingt personnes pendant deux heures.

** Le Cirque-Olympique de Paris vient d'engager le célèbre Américain Carter, dont les représentations à Londres ont produit une si vive impression. Carter a laissé bien loin derrière lui tous les dompteurs de bêtes féroces. Les plus beaux de ses exercices se font sur le théâtre sans cages ni barreaux; ses animaux sont libres au milieu des acteurs, et ils participent à l'action de l'ouvrage que l'on représente. Le Lion, par exemple, précédé de peuple, de Bayadères, traîne dans un corège le char du triomphateur. Le Tigre dans une forêt en plein théâtre, se précipite du haut d'un rocher sur un homme endormi sur le revers d'une montagne, le combat est terrible; l'homme est traîné du fond du théâtre à l'avant-scène, mais il se relève bientôt et le tigre est vaincu.

Carter ne se sert de cages que quand il a un grand nombre d'animaux ensemble; aussi quand il tombe dans la caverne douze bêtes féroces mugissent autour de lui; à un geste, à un regard, tout s'apaise et rentre dans la soumission la plus absolue.

Ce magnifique spectacle fait courir tout Londres au Cirque de Ducrow, dont la saison finit dans les huit premiers jours de novembre. On répète au Cirque de Paris la pièce qui servira à encadrer Carter et ses terribles acteurs. Les débuts de Carter sont fixés au 15 novembre.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mardi, abonnement courant, ELLE EST FOLLE, vaudeville en 2 actes. — FRA-DIAVOLO, opéra en 5 actes.

A l'étude : LA FIANCÉE DU BRIGAND. — LES HUGUENOTS, opéras. — GABRIELLE CARLE 900. — LE PROTÈGE, vaudeville. — GASPARDO, drame.

rent désarmer, et les autres prirent la fuite. Il y eut plusieurs coups de feu tirés, mais heureusement personne n'en fut atteint. Notre chevalier ouvrit la portière du carrosse et regarda dans ses bras sa maîtresse éperdue. Le danger et l'obscurité diminuent bien la prudence des femmes; aussi Plénoches reçut de sa belle des étreintes charmantes et des mots pleins de tendresse qui lui semblaient délicieux, quoique la peur y fut pour une bonne moitié.

Nos amans eurent donc encore un instant d'adoucissement à leurs peines. La demoiselle ne s'étonna point quand le chevalier assura qu'il avait livré ce combat et couru les bois pour la recevoir et lui jurer une dernière fois de lui être fidèle; tant l'amour fait excuser de choses !

Madame Quatre-Sous, au milieu du désordre, ne cessait de répéter à son mari :

— Voilà ce que c'est que de se brouiller avec les gens de cour ? Montanglos avait fui à travers champs. M. l'auditeur, tout replié sur lui-même dans le fond du carrosse, demeurait immobile :

— Seriez-vous blessé ? lui demanda sa femme.

— O ciel ! s'écria Plénoches, M. Quatre-Sous est-il blessé ?

M. Quatre-Sous, le menton sur la poitrine et les bras étendus, ne voulait plus remuer. On l'entraîna par les jambes hors de son coché :

— Vous mériteriez que je fusse mort, dit-il enfin avec colère, car vous avez tiré sur moi. Est-ce en tirant sur un père qu'on travaille à devenir son gendre ?

On sait que Plénoches n'était pas riche; il ne put néanmoins regarder la figure de M. l'auditeur sans lui rire au nez, tant la crainte et l'indignation mêlées ensemble rendaient cette figure plaisante à voir.

— Eh ! monsieur Quatre-Sous, dit-il, ce sont vos gens qui ont tiré en se sauvant, et non pas moi.

— Allez ! allez ! criaient le père, vous êtes un tueur, un brigand. Vous n'auriez jamais ma fille, homme sanguinaire.

— Vieillard méchant ! reprit Plénoches, si vous n'étiez point ici sur les terres que M. de Longueville gouverne, je vous ôterais votre fille. Vous n'êtes pas digne d'avoir un tel trésor en votre possession; mais tenez-vous pour averti : vous voyez ce que je sais faire. Je vous enlèverai votre enfant, comme il est vrai que vous êtes un poltron. Avant une semaine, vous aurez de mes nouvelles à Paris.

Les voyageurs remontèrent en carrosse. On détourna les charrettes, et le coché partit privé de son escorte. M. Quatre-Sous arriva enfin au bourg Guérard, où le souper et un bon lit le rétablirent de ses traverses. Montanglos le vint rejoindre vers minuit. Plénoches et ses amis regagnèrent Coulommiers avant le coucher de la princesse, et Mlle. de Longueville put tant de plaisir à écouter le récit de cette aventure de la bouche du chevalier, qu'elle ne rentra dans ses appartemens qu'à trois heures du matin.

Notre héros avait pourtant commis une faute en irritant à ce point M. Quatre-Sous contre lui. Le bonhomme garda toujours sur le cœur les coups de pistolet qui l'avaient effrayé. Dans la suite des temps, chaque fois qu'on lui reprocha de n'avoir pas voulu donner sa fille au chevalier, il répéta :

— Il serait plaisant vraiment que j'eusse accepté pour gendre mon propre meurtrier ! (La suite à un prochain numéro.)

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins engage les personnes, qui auraient à LOUER OU A VENDRE dans le quartier du Sud, UNE MAISON pouvant servir à une École Gardienne et à une École de Filles, de faire des propositions à l'administration communale.

Liège, le 31 octobre 1859.

Par le collège :

Le secrétaire, Demany. Le bourgmestre, J.-J. Tilman.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 31 OCTOBRE.

Naissances : 5 filles.

Décès : 2 garç., 5 filles, 3 hommes, 4 femmes, savoir :

Jean Joseph Busy, armurier, âgé de 54 ans, rue Grande-Bèche, époux de Marie Françoise Pain. — Ld. Joseph Adams, cultivateur, âgé de 54 ans, domicilié à Jalhay, époux de Marie Catherine Joseph Darimont. — Gerulphes Gilles, conducteur au 5me. régiment d'artillerie, âgé de 54 ans, célibataire. — Marie Anne Ida El. Bomersomme, âgée de 70 ans, blanchisseuse, rue de l'Ange, veuve de Lambert Nicolas Herman. — Marie Agnès Mohren, sans profession, âgée de 47 ans, rue Sous-l'Eau, célibataire. — Marie Catherine Verlain, couturière, âgée de 56 ans, rue des Clarisses. — Marie Elisabeth Lambert dit Minguet, couturière, âgée de 29 ans, rue devant les Carmes.

Du 1er novembre. — Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir :

Antoine Closset, cultivateur, âgé de 19 ans, rue Bas-Rhieux, célibataire. — Cath.-line. Jhine. Mottard, sans profession, âgée de 59 ans, rue Basse-Chaussée, épouse de Jean-Gerard-Jh. Paque. — Jue.-Jh.-Eth. Rousseau, sans profession, âgée de 55 ans, rue sur Meuse.

Du 2. — Naissances : 9 garçons, 6 filles.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 3 hommes, 3 femmes, savoir :

Pierre-Ista, manoeuvre, âgé de 58 ans, faubourg Ste.-Marguerite, époux de Marie-Jeanne Collard. — Jean-Pierre Bouquet, charretier, âgé de 45 ans, rue des Aveugles, veuf en 2e. noces de Marie-Catherine Liégeois. — Jean-Baptiste Vandenberghe, soldat au 12e régiment de ligne, 5e bataillon, âgé de 21 ans, célibataire. — Marguerite Dopagne, sans profession, âgée de 77 ans, rue Derrière-les-Pottiers, épouse de Jean-Joseph Micha. — Jeanne Lecoq, sans profession, âgée de 73 ans, rue du Vert-bois, veuve de Henri Vonson. — Marie-Antoinette-Hubertine-Louise Dmon, sans profession, âgée de 45 ans, rue de la Casquette, épouse de Jean-Joseph Raikem. — Marie-Josephine Winand, sans profession, âgée de 54 ans, rue sur la Fontaine, épouse d'Antoine Janoulet.

Du 3. Décès : 1 garçon, une fille, 1 homme, 2 femmes, savoir :

Servais Bertrand, âgé de 68 ans, charbon faubourg Sainte-Marguerite, veuf en 2e. noces de Marie Jeanne Lardinois. — Agnès Thiry, âgée de 57 ans, journalière rue des Croisiers. Marie Joseph Joris, âgée de 19 ans, journalière, sur Avroi.

Du 4. Naissances : 7 garç., 6 filles.

Décès : 2 garç., 2 hommes, 1 femme, savoir :

Joseph Collard, âgé de 62 ans, cultivateur faubourg Vivegnis, époux de Marie-Joseph Goffin. — Nicolas Joseph Schwil, âgé de 27 ans, bouilleur, à Ougrée, époux de Marie Anne Graff. — Catherine Thonet, âgée de 52 ans, sans prof., rue Gde.-Bèche. Ve. Jn. Burquia.

ANNONCES.

Huitres anglaises et Saurets doux, chez PERET, rue St.-Ursule.

Huitres anglaises et Saumons frais et fumés, chez ANDRIEN fils.

Huitres anglaises, chez PARFONDRIY, derrière l'hôtel-de-ville.

A VENDRE ou A LOUER, en une seule ou en deux parties, UNE MAISON avec JARDIN. S'adresser rue Agimont, n. 524.

A VENDRE une MAISON, étable, fournil, et 50 verges grandes de prairie et jardins, sise à Riessonart, commune d'Olne. S'adresser au notaire REIGNIER, à Olne.

A LOUER ACTUELLEMENT UNE JOLIE MAISON DE COMMERCE, avantageusement connue et entièrement rafraîchie, située rue Vinave-d'île, n° 615-6 nouveau. S'adresser même rue, n° 606-24.

Vis-à-vis l'église St-Gilles, QUARTIER avec la jouissance d'un jardin, à LOUER de suite à un prix avantageux. S'adresser au bureau de cette feuille.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER de suite UNE JOLIE MAISON avec cour, pompe, etc., rue Sœurs de Hasque, n° 178. S'adresser derrière la place St-Paul, n° 515.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

mont de Piété de Liège,

QUAI DE LA BATTE, N° 1112-85.

Les JEUDIS, 7, 14, 21 et 28 Courant, à 2 heures de l'après-midi.

VENTE DES GAGES SURANNÉS.

Belle Vente de Bois.

Jeudi, 7 Novembre 1859, à une heure de relevée,

Au Rivage de Chokier,

Le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, une grande quantité de BOIS, savoir : gros chênes, hêtres, vernes, poutres, bois de fosses, jantes, rais, planches de hêtres, etc. — ARGENT COMPTANT.

ODONTINE

propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie. L'ELIXIR qui l'accompagne, composé d'après les mêmes principes, calme les douleurs, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine et donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables. Les personnes exposées à l'humidité, celles qui habitent les bords de la mer, les marins surtout, ne sauraient trop faire usage de ces dentrifères qui, en neutralisant l'action des vapeurs salines et muriatiques, s'opposent à la prompte altération des dents.

Dépôts à la pharmacie de M^{me} JANNE-JANSSON, à LIÈGE.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

MAISON ORBAN, EN FACE LE PONT D'ILE.

A l'honneur d'annoncer qu'il continue sa fabrique de COLS de SATIN et COLS CRAVATTES, et qu'il est possesseur d'un nouveau moyen d'empêcher les cols de s'user en-dessous. On se charge des raccommodages.

Le même tient un assortiment complet de Gants, Parfumeries, etc.

Sa fabrique de Registres, de Cartonnages, de Reliures, etc., est toujours en pleine activité. Il est parfaitement assorti en Fournitures de Bureau.

COMPAGNIES

D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE LES

RISQUES D'INCENDIE, SUR LA VIE,

LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES.

APPROUVÉES

par arrêté royal des 12 juin 1824 et 2 juin 1850.

Sous la direction de M. le comte A.-J. COGHEN, ex-ministre des finances, et membre de la chambre des représentants.

On peut se procurer tous les renseignements au bureau de M. PRIJOT, à la conservation des hypothèques à Liège, ou en son domicile, n° 201, faubourg d'Amersœur, agent particulier des dites compagnies.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE

Informe MM. les étudiants en chirurgie de la Belgique, que le

CONCOURS PUBLIC

POUR LA

PLACE D'ÉLÈVE INTERNE DE CHIRURGIE,

à l'Hôpital de Bavière,

Aura lieu le 7 NOVEMBRE 1859, à 3 heures de relevée, dans l'amphithéâtre de médecine audit hôpital.

Les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission, rue Féronstrée, et à y déposer au plus tard le jour du concours avant midi, les certificats exigés par le règlement.

Les avantages attachés à cette place sont un traitement annuel de cent vingt francs, plus la table, le logement, le feu et la lumière audit hôpital.

AVIS.

M. LEDUC, Libraire,

ET

CORRESPONDANT DES JOURNAUX

Place du Marché,

A l'honneur d'informer le public qu'il a transféré son Bureau d'Abonnement,

au Passage Lemonnier,

Maison N. 48.

Il tient en outre dans ce local un Cabinet de Lecture des mieux assortis, pour faire suite à l'établissement de ce genre précédemment fondé au même lieu. On y trouvera toutes sortes d'ouvrages élégants, et principalement tous les romans nouveaux et les différentes revues périodiques ausitôt leur apparition.

LE TOUT A DES CONDITIONS TRÈS-MODÉRÉES.

Au même local est établi le bureau des GRANDES AFFICHES DE LIÈGE, INDICATEUR DE BRUXELLES, dont la direction est actuellement confiée à M. LEDUC, pour la province de Liège. Les abonnements, annonces et avis divers pour cette publication spéciale ainsi qu'à tous les autres journaux, seront reçus au susdit bureau aux conditions antérieures.

Abonnement à tous les journaux belges et étrangers et à tous les ouvrages par livraisons à des prix avantageux. Les abonnés continueront d'être servi avec la plus grande exactitude.

EN VENTE

Chez LEBRUN-DEVIGNE, libraire éditeur, à Gand et chez tous les libraires du Royaume :

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE

A L'USAGE DES ÉCOLES BELGES,

avec l'application des règles à l'histoire de la Belgique, ainsi qu'un traité simplifié de la conjugaison, du participe, de l'analyse, de la versification française, et le tableau raisonné des principaux dialectes et wallonismes.

Par A.-F. Guillerez, professeur à l'université de Paris, etc. Cet ouvrage est suivi d'exercices non cacographiques, appliqués à l'histoire nationale et extraits des meilleurs écrivains belges, par R. Williquet et A. F. Guillerez. Fort vol. in-12 de 440 pages. Prix : 2 fr. 50 c.

TRAVAUX

DE

BLANCHISSAGE ET DE PEINTURE

à exécuter à l'église et aux cloîtres de St.-Jean-en-Isle, à Liège.

Les personnes qui voudraient entreprendre ces travaux, devront déposer avant le 5 novembre prochain, leurs soumissions cachetées en mains de M. Dayid, receveur, dans lesdits cloîtres, chez qui l'on pourra prendre connaissance du cahier des charges.

LIBRAIRIE DE J. J. LARDINOIS,

RUE DEVANT-LES-CARMES, N. 584-44, A LIÈGE.

Journées Mémorables de la Révolution française, racontées par un père à ses fils, ou récit complet des événements qui se sont passés en France, depuis 1787 jusqu'en 1804, par le vicomte WALSH, auteur des Lettres Vendéennes, et du Tableau des Fêtes Chrétiennes. 2 beaux vol. in-8°, ornés de portraits. Prix 4 frs. (Édition française coûte 28 francs.)

Voyage ou mes Vacances en Italie. Beau vol. in-8°, avec estampes, 2 fr. Le même in-12, 1 fr. 50 c.

Louis-le-Pieux et son siècle, par Frantin, auteur des Annales du Moyen-âge, 2 beaux vol. in-8°, avec cartes, etc., 15 francs.

Promenades historiques dans le pays de Liège, par le docteur B. Y. 2 volumes in-8°, ornés de cartes, planches, etc., 9 frs.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans) : Pour Bruxelles, à 8 h. 20 du m. (1re. cl.), midi 45 (2e. cl.), 4 h. 55 de rel. — Anvers, 8 h. 20 du m. et 4 h. 35 du s. (1re. cl.) — Gand, 8 h. 20 du m. (1re. et 2me. dép. Malines), midi 45 (2e. cl. et 1er. départ Malines). — Bruges, Ostende, Courtray, midi 45 m. (2me. cl. et 1re. depuis Malines). DE BRUXELLES : Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl.), 10 h. 45 id. (2e. cl.), 5 h. 15 de rel. (1re. cl.) — Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.), 8 h. 50 id. (2e. cl.), 11 h. 15 id. (3e. cl.), 5 h. de rel. (2e. cl.), 6 h. 50 id. (1re. cl.) — Gand, 7 h. 45 du m. (1re. cl.), 10 h. 45 id. (2e. cl.), 5 h. 50 de rel. (1re. cl.), 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de rel. (1re. cl.) — Louvain, 6 h. 50 de r. (1re. cl.) Courtray, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de r. (1re. cl.) D'ANVERS : Pour Liège, 6 h. 45 du m. (1re. cl.), 10 h. 50 id. (2e. cl.) — Bruxelles, 7 h. 50 du m. (1re. cl.), 10 h. 50 id. (2e. cl.), 4 h. du s. (1d.), et 5 h. 50 id. (1re. cl.) — Ostende, Courtray, 7 h. 50 du m. (1re. cl.) DE GAND : Pour Liège, 9 h. 15 du m. (1re. classe et 2e. dép. Mal.), 1 h. 25 de rel. (1d. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2e. cl.) 9 h. 15 id. (1re. cl.), 1 h. 25 de rel. (2e. cl.), 6 h. 10 du soir (1re. cl.) D'OSTENDE : Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl. et 2e. dép. Mal.), 11 h. 15 id. (1d. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.), 11 h. 15 id. (2e. cl.), 4 h. de rel. (1re. cl.) DE TIRLEMONT : Pour Liège, 9 h. du m. (1re. classe), 1 h. 50 de rel. (2e. cl.), 5 h. 20 id. (1re. cl.) — Bruxelles, 9 h. 50 du m. (1re. classe), 2 h. 15 et 6 h. 10 de rel. id. DE COURTRAY : Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl. et 2e. dép. Mal.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.) et 4 h. 15 du s. (1d.) DE ST.-TROOND : Pour Liège, Bruxelles, Anvers, 8 h. 45 du m. (1re. cl.) et 5 h. 44 du s. (1d.). — Gand, 8 h. 45 du m. (1re. cl. et 2e. depuis Malines.)

BOURSES.

LONDRES, LE 2 NOVEMBRE.

Table of exchange rates for London, listing various currencies and their values.

AMSTERDAM, DU 5. (Société des Effets Publics.)

Deute active 51 9/12; Ardoit 27 5/16. — Du 51. Ardoit 25 5/4.

ANVERS, LE 4 NOVEMBRE.

Table of exchange rates for Antwerp, listing various currencies and their values.

BULLETIN DE BOURSE DU 4.

Le cours des Ardoit ayant baissé samedi dernier à Londres de 1 0/0, il y a eu une dépression assez forte à notre bourse de ce jour. Ouvert à 27 P. 26 7/8 A., on est tombé à 26 5/4 et à 7 8 P. Les primes à toutes les échéances étaient offertes : elles se faisaient à un mois de 27 5/8 à 1/4 dont 1 0/0.

BRUXELLES, LE 4 NOVEMBRE.

Table of exchange rates for Brussels, listing various currencies and their values.

VIENNE, LE 25 OCTOBRE.

Table of exchange rates for Vienna, listing various currencies and their values.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.